

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3555

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Remplacer les mots :

"l'assistance médicalisée active à mourir"

par les mots :

"euthanasie".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut appeler un chat un chat et cette l'assistance médicalisée active à mourir est tout simplement de l'euthanasie.